

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES PAYS DE LA LOIRE : OBSERVATEUR OU ACTEUR DANS LE SYSTEME UNIVERSITAIRE MONDIAL POUR LES VINGT ANS A VENIR ?

Le titre de l'étude portait en lui-même l'objectif de l'exercice : s'adapter à une conception de l'enseignement supérieur au diapason de celles de mondialisation, concurrence et compétition des établissements, au reniement des attentes et besoins des étudiants et de la société.

Les débats ont été vifs en commission et ce rapport, présenté par le représentant de l'Université Catholique de l'Ouest, a suscité de nombreuses réactions. Celles-ci ont émané, principalement, de la CGT et de la FSU, de la FCPE et de nombreux représentants des « environnementalistes ».

CE QUE DIT LE TEXTE

Le rapport décline le terme « acteur » en quatre thématiques :

- acteur avec les jeunes ligériens pour l'accès et la réussite,
- acteur pour le développement international,
- acteur dans les relations avec le monde professionnel,
- acteur pour un maillage territorial équilibré et dynamique.

La dernière partie du rapport est consacrée aux ressources financières sensées être à la hauteur des enjeux.

C'est pour une partie en creux que l'on peut trouver le dogme que porte ce rapport : à titre d'exemple, il n'est jamais fait référence à la « LRU » - loi relative aux libertés et responsabilités des Universités, 10 août 2007.

De même, le rapport valide la politique des PRES – Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur – quand ceux-ci ne font que conforter, dans ce secteur, la politique de la RGPP – Révision Générale des Politiques Publiques.

Enfin, cerise sur le gâteau et sans faire preuve de cynisme exagéré, on peut affirmer que le rapport préconise d'accueillir plus d'étudiants étrangers afin de récupérer des droits d'inscriptions élevés assurant une grande partie des ressources financières de l'université !!! Remarque à peine outrancière...

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Lise CARON

Le groupe CGT n'approuvera pas ce rapport pour deux raisons. La première relève du manque réel de démocratie dans l'élaboration du texte, le rapport ne reflète qu'un seul point de vue, ne prenant pas en compte la diversité des expressions. La seconde concerne le contenu même du rapport.

En effet, celui-ci n'engage aucune évaluation de l'ensemble de la situation réelle des établissements d'enseignement supérieur, des personnels qui y travaillent et des étudiants qui y poursuivent leurs études. D'autre part, la déconnexion entre enseignement supérieur et recherche oblitère les liens entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de la recherche et donc ne peut aborder les relations entre « économie/formation/innovation/recherche ».

Les universités comme les laboratoires de recherche publics qui assurent la formation de plus d'un étudiant sur deux en Pays de Loire sont en grande difficulté tant sur les questions de financement que sur celle l'emploi ; le rapport fait l'impasse sur cette question. Pourtant, les personnels, les étudiants, des responsables de structures et les organisations syndicales alertent sur les conséquences des multiples réorganisations et restructurations de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de la dernière décennie : **toutes ont complexifié et rendu le système tellement opaque qu'il est pratiquement impossible d'évaluer réellement l'abondement des financements, aussi bien publics que privés, au sein des filières de formation et de recherche dans la région !**

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Lise CARON (suite)

La LRU a conféré aux universités une autonomie qui n'est qu'une autonomie de gestion. En effet, cette politique s'est accompagnée de la diminution drastique des crédits récurrents, aussi bien dans les universités que dans les organismes de recherche. Les universités de Nantes et d'Angers affichent des déficits chroniques, réduisant les fonds de roulement à quelques jours de fonctionnement. Elles doivent rogner notamment sur leurs offres de formation, sur leurs crédits d'investissement et se tourner vers des financeurs extérieurs, notamment des régions et des entreprises, qui interviennent de plus en plus dans le pilotage des établissements.

Le blocage du nombre de postes de titulaires au profit d'un financement par projets engendre le recrutement massif de personnels non titulaires.

La CGT refuse que la précarité devienne la forme « normale » des jeunes scientifiques, elle ne peut que dissuader les jeunes à s'engager dans des études scientifiques. Les aides aux entreprises doivent s'accompagner d'une contrepartie en termes d'emplois notamment des jeunes qualifiés.

Le rapport entérine les manques de financements des universités publiques par l'Etat ; il suggère que celles-ci augmentent les frais d'inscription et organisent une sélection à l'entrée de l'université. Il n'est pas question pour la CGT d'y apporter sa caution : ce n'est pas aux étudiants et aux familles d'assumer les carences en termes budgétaires de l'Etat.

Dans ce système où le principe de coopération est remplacé par la concurrence généralisée, la créativité tend à disparaître. La labellisation par les projets d'investissement d'avenir concerne moins de 5 % du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche en Pays de Loire ; **les projets retenus sont essentiellement adossés sur des groupes privés** et sont, de fait, contrôlés par ceux-ci, balayant le caractère démocratique des instances de décisions. Pour la CGT, les universités, comme les EPST et les grandes Ecoles dans leurs champs de compétences, doivent continuer à assumer la cohérence nationale.

En mettant les établissements en concurrence, la LRU remet en cause la pratique du partenariat et de la collaboration aussi bien entre composantes des établissements qu'au niveau interrégional. Cet aspect n'est pas abordé dans le rapport ! Les recommandations sur le développement des coopérations avec d'autres régions, notamment la Bretagne, relèvent alors de la simple déclaration de principe puisque elles ne s'appuient pas sur une analyse concrète de l'existant.

Pour la CGT, les politiques de site doivent se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs et les objectifs des collectivités territoriales doivent être coordonnés avec celles de l'Etat par le biais de contrats de plan. Nous n'acceptons pas la démarche de stratégie territoriale (STRATER) du ministère précédent qui préconise la spécialisation des régions sur la base des évaluations de l'AERES. La complémentarité des établissements publics de formation ne peut être fondée sur cette notion de territorialisation et la CGT refuse le concept d'université à deux vitesses où de nombreuses implantations universitaires risquent de conduire à former des étudiants au niveau BAC +2 ou licence.

Le groupe CGT a choisi de centrer son explication de vote sur quelques points mais il y aurait d'autres questions à aborder : les conditions de vie des étudiants au sujet desquelles l'Union Nationale des Etudiants de France tire la sonnette d'alarme, la formation continue, par exemple.

Pour toutes ces raisons, le groupe CGT ne peut apporter sa caution à ce rapport.

VOTES : L'avis a été adopté par 61 voix pour, 9 abstentions et 29 contre.

L'intégralité de cet avis est consultable sur le site du CESER : <http://ceser.paysdelaloire.fr/s>